

Conditions Générales pour la Fourniture Payante d'Emplacements de Camping et de Petits Bungalows

1. Réserveation (Conclusion du Contrat)

Le contrat entre la partie réservante et Österreichisches Verkehrsbüro AG, l'exploitant du camping, concernant l'utilisation d'emplacements ou de petits bungalows est établi à la condition que la partie réservante fournisse un numéro de carte de crédit valide ainsi que sa date d'expiration ou effectue un paiement anticipé équivalent à une nuitée, à condition qu'un accord sur les éléments essentiels du contrat (prix, service et date) soit atteint. Cela entraîne des droits et des obligations pour la partie réservante.

La durabilité des créances et des créances accessoires est expressément convenue. La mesure de la durabilité est l'Indice des Prix à la Consommation 2020 (année de base 2020), publié mensuellement par Statistics Austria, ou tout indice qui le remplace. Le numéro d'indice calculé pour le mois de conclusion du contrat sert de référence pour ce contrat. Taux de changement doivent être calculés à une décimale près.

Les fluctuations du numéro d'indice jusqu'à 2,5 % inclus ne sont pas prises en compte. Cette marge doit être recalculée chaque fois qu'elle est dépassée à la hausse, le premier numéro d'indice situé en dehors de la marge actuelle servant de base à la fois pour l'ajustement du montant de la créance et pour le calcul de la nouvelle marge.

2. Arrivée Tardive

En cas d'arrivée tardive, l'emplacement de camping ou le petit bungalow sera maintenu. Cependant, si l'arrivée a lieu le lendemain de la journée de réservation, la partie réservante sera facturée pour la journée manquée.

3. Non-Présentation

La non-présentation se produit lorsque la partie réservante ne se présente pas pendant la période de réservation convenue. Dans ce cas, l'exploitant du camping a le droit de facturer le coût d'une nuitée.

4. Annulation du Contrat

4.1. Pour les Réservations Individuelles

Les réservations individuelles peuvent être annulées gratuitement par la partie réservante jusqu'à 7 jours avant la date d'arrivée convenue, sans aucune prétention à l'encontre de l'exploitant du camping.

4.2. Pour les Réservations de Groupe

Les réservations d'au moins 20 personnes voyageant ensemble sont considérées comme des réservations de groupe par l'exploitant du camping. Les réservations de groupe peuvent être annulées gratuitement jusqu'à trois semaines avant la date d'arrivée convenue.

4.3. Annulation Tardive

Si l'annulation, que ce soit pour les réservations de groupe ou individuelles, n'a pas lieu avant l'heure spécifiée en 4.1 ou 4.2, l'exploitant du camping a droit à une pénalité d'annulation égale au loyer de la première nuitée convenue. Toute annulation doit être effectuée par écrit par télécopie, en mentionnant la date d'arrivée, et envoyée à l'adresse du directeur du camping. La date de réception de la déclaration par le directeur du camping est le facteur décisif pour calculer la date limite, le calcul n'étant pas interrompu par les dimanches ou les jours fériés.

5. Conditions de Paiement

Le tarif pour la période convenue est dû avant le départ ou, sur demande expresse de l'exploitant, à l'arrivée à la réception.

6. Départ Tardif

Les petits bungalows doivent être libérés à 10h00 le jour du départ. Le départ doit avoir lieu au plus tard à 12h00. En cas de départ tardif, le coût d'une nuitée supplémentaire sera facturé.

7. Comportement sur le Camping

7.1. Les clients du camping sont priés de se présenter à la réception dès leur arrivée, y compris les visiteurs qui entrent dans le camping pour une courte période. Les heures d'ouverture de la réception doivent être respectées. Si la réception est fermée à l'arrivée, veuillez vous enregistrer lors des heures d'ouverture suivantes.

7.2. Les instructions du personnel administratif doivent être suivies lors de l'installation de véhicules, caravanes, camping-cars et tentes.

7.3. Il est interdit de creuser des tranchées ou d'encercler des emplacements.

7.4. Les clients du camping sont responsables de s'assurer que d'autres personnes ne sont pas mises en danger par des piquets de tente, des cordes et d'autres accessoires de tente.

7.5. Veuillez laisser les installations sanitaires dans un état propre. Les jeunes enfants ne sont autorisés à entrer dans les installations sanitaires et les toilettes qu'en compagnie d'adultes.

- 7.6. Utilisez les conteneurs désignés pour tous les types de déchets.
- 7.7. Les animaux domestiques ne sont pas autorisés à errer librement sur le camping. Les propriétaires d'animaux domestiques sont responsables de veiller à ce que le camping ne soit pas souillé par les animaux ou que d'autres personnes ne soient pas blessées.
- 7.8. Il est strictement interdit d'allumer des feux ouverts pour des raisons de sécurité.
- 7.9. Veuillez être attentif aux autres clients du camping et éviter de faire du bruit dérangeant (radio, télévision, etc.).
- 7.10. Les heures de silence vont de 22h00 à 6h00, avec une pause de 13h00 à 15h00. Pendant les heures de silence, il est interdit de déplacer des véhicules sur le camping. Les clients arrivant la nuit peuvent garer leur voiture à l'entrée.
- 7.11. Les véhicules à plusieurs voies ne peuvent être conduits que sur les chemins balisés et à une vitesse de marche. Les vélos ou les véhicules à une seule voie ne sont autorisés que à l'extérieur des installations du camping.
- 7.12. Les jeux de balle sur le camping ne sont autorisés que dans les zones spécialement désignées.
- 7.13. Les personnes chargées de l'administration ont le droit d'exercer le droit de la maison à tout moment : elles peuvent refuser l'entrée aux personnes sans motif ou expulser les clients du camping si cela est dans l'intérêt des autres clients.
- 7.14. Les personnes qui ont l'intention de mener des activités commerciales sur le camping ou depuis le camping ne sont pas autorisées.